S'inscrire via son CPF

BILAN DE COMPÉTENCES

1 Se connecter sur www.moncompteformation.gouv.fr

Dans "**Recherche de formation**" sélectionner la formation « **Bilan de compétences** » avec le « Relais pour l'Emploi ».
Renseigner la modalité choisie "**en présentiel**" ou "**à distance**"

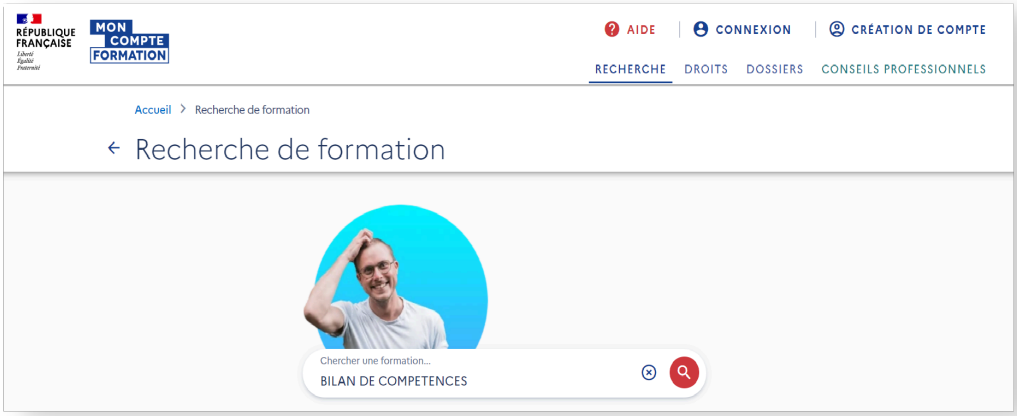

2 Identifier le programme de formation qui vous correspond

ATTENTION de bien sélectionner le bilan au nombre d'heures définis et correspondant au montant du devis délivré.

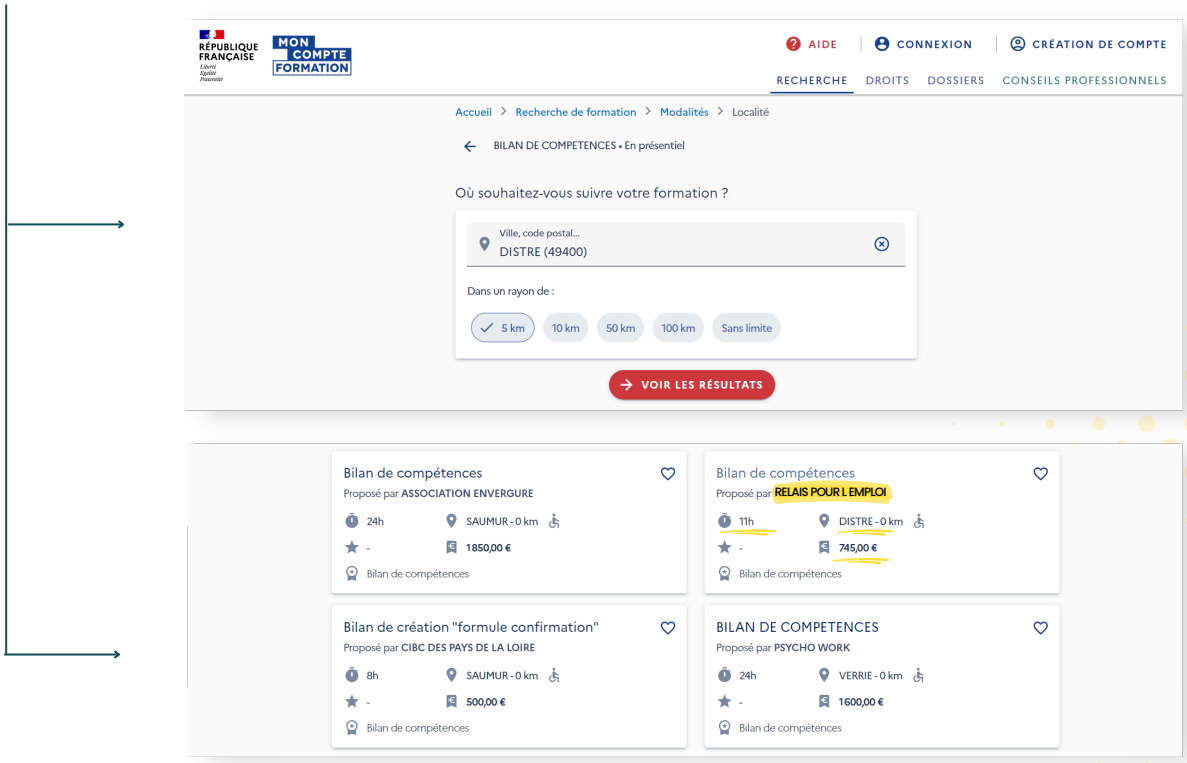

S'inscrire via son CPF

BILAN DE COMPÉTENCES

3 Sélectionner la formation puis cliquer sur "inscription à cette formation"

Sélectionner la session et cliquer sur "Créer mon dossier d'inscription"

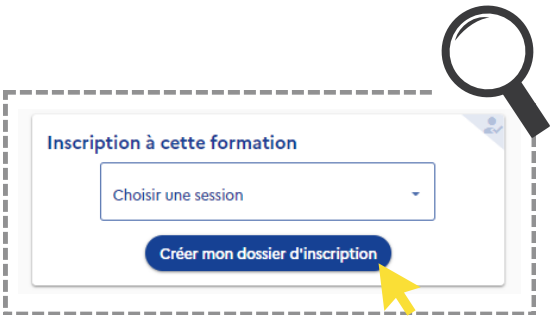

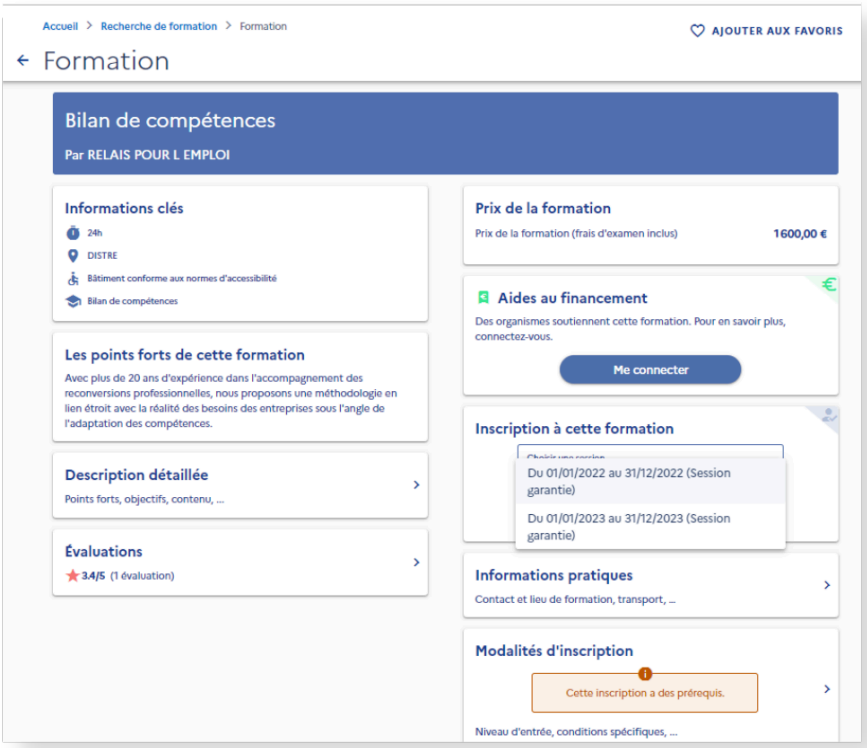

4 Se connecter avecvos identifiants ou via FranceConnect

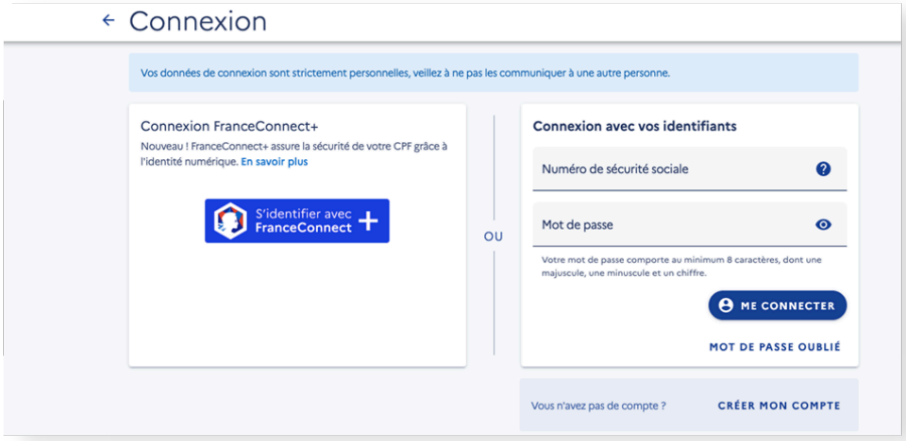

Pour s'identifier avec FranceConnect, créer un compte Identité numérique

S'inscrire via son CPF

BILAN DE COMPÉTENCES

Comment créer son identité numérique

Une identité numérique **vous permet de prouver votre identité en ligne**. Elle contient **vos informations d'identité vérifiées grâce à votre pièce d'identité**. Son utilisation **nécessite une authentification forte** (votre code secret vous sera demandé via une application mobile à chaque utilisation).

Pour créer une identité numérique **vous devez être majeur(e)** et **disposer d'un smartphone** Android ou iPhone.

1 **Téléchargez l'application d'un des partenaires de FranceConnect+ disponible: L'Identité Numérique La Poste**

2 **Inscrivez-vous chez ce partenaire grâce à votre pièce d'identité**

(!) Le processus de vérification de votre identité peut être long ou interrompre temporairement votre démarche.

3 **Choisissez le code confidentiel que vous utiliserez lors de vos démarches**

C'est terminé ! Vous pouvez désormais utiliser votre identité numérique sécurisée avec FranceConnect+

Suivre la procédure de création d'Identité Numérique

5 Une fois cette étape finalisée, en informer la consultante, le RPE va ensuite valider votre demande d'inscription à la formation.

6 Une fois, informé de la validation, il ne vous reste plus qu'à confirmer sur votre espace personnel www.moncompteformation.gouv.fr l'entrée en formation.

Depuis le 2 mai 2024, le décret n° 2024-394 prévoit un reste à charge de 100€ pour tout salarié souhaitant mobiliser ses droits CPF (sauf exceptions à consulter ici).

Ce montant est à régler au moment de votre inscription par carte bancaire ou virement. L'absence de règlement de cette somme ne permettra pas de valider l'inscription à votre formation. Aucun délai ou facilité de paiement ne seront accordés.

Siège social
Cholet .
02 41 46 13 70
cholet@rpe49.fr
1, rue de la Sarthe
49300 CHOLET

Nos agences Horaires standard et sites : 9H-18H

Beaupreau .
02 52 45 02 48
beaupreau@rpe49.fr
9, rue Saint-Gilles
49600 BEAUPREAU

Saumur .
02 41 52 77 63
saumur@rpe49.fr
2 rue de la croix du vigneau
49400 SAUMUR

Segré .
02 41 43 86 67
segre@rpe49.fr
45, rue Pasteur
49500 SEGRE

Trélazé .
02 41 43 86 67
trelaze@rpe49.fr
1, allée des mécaniciens
49800 TRELAZE

RPE - RELAIS POUR L'EMPLOI -SARL SCOP AU CAPITAL VARIABLE
SIRET : 411 416 381 00035 - Code NAF : 8559A - RCS : Angers B 411 416 381

www.rpe49.fr